



# RISQUES D'INONDATION ET TOURISME

Une production de la Mission Interrégionale  
« Inondation Arc Méditerranéen » (MIIAM) et du CYPRÈS

En partenariat avec la Communauté d'Agglomération  
Cannes Pays de Lérins (CACPL) et la Direction Départementale des Territoires  
et de la Mer des Alpes Maritimes (DDTM 06)

En lien avec l'Association Française pour la Prévention  
des Catastrophes Naturelles (AFPCN)



## RAPPORT D'ÉTUDE RELATIF AU TERRITOIRE « CANNES PAYS DE LÉRINS »



Les plages privées du boulevard Jean-Hibert à Cannes © Patrice Lapoirie - Nice matin



## SOMMAIRE

4	●	CONTEXTE
5	●	LE TERRITOIRE D'ETUDE
5	●	OBJECTIFS DE L'ETUDE
5	●	LE RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL
5		TYPOLOGIE DES RISQUES D'INONDATION
6		RECONNAISSANCES CATASTROPHE NATURELLE SUR LA CACPL
8		NOMBRE DE VIGILANCES METEO-FRANCE SUR LE TERRITOIRE
9		COUVERTURE PPRI DU TERRITOIRE
9		COUVERTURE PAC DU TERRITOIRE
10	●	ANALYSE DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE
10		L'OFFRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE
13		LES SITES TOURISTIQUES ET RESTAURANTS
14	●	SYNTHESE CARTOGRAPHIQUE DE L'EXPOSITION AUX RISQUES DU TERRITOIRE SUR LE VOLET TOURISME
20	●	FREQUENTATION TOURISTIQUE
20		POPULATION TOURISTIQUE
21		TOURISME D'AFFAIRES ET DE CONGRES
21		TOURISME DE CROISIERE
22	●	ACTEURS DU TERRITOIRE
22	●	IDENTIFICATION DE BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS
22		EXEMPLES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX
24		EXEMPLES LOCAUX
24		RECOMMANDATIONS
25	●	SOCLE D'UN FUTUR PLAN D' ACTIONS

**Date de publication : octobre 2019**

### Rédacteurs :

- Caroline Hervé et Michel Sacher, CYPRES
- Ghislaine Verrhiest-Leblanc, MIIAM-DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
- Victor Vaudoit, stagiaire, MIIAM-DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
- Elodie Zavattero, CACPL
- Béлина Neubert et Fabrice Molinier - DDTM Alpes-Maritimes

### Remerciements :

Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Comité régional du Tourisme Côte d'Azur, Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude, Institut Supérieur du Tourisme Sainte Marie de Chavagnes, Mairie de Cannes, Office de Tourisme et des Congrès de Mandelieu-La Napoule, Office de Tourisme de Mougins, Office de Tourisme de Théoule-sur-Mer, Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, Syndicat des plagistes de Cannes.

**Conception graphique et mise en page :** Valérie Scotto Di Cesare - [www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)



Dans un monde où le tourisme ne cesse de se développer, et dans lequel les catastrophes naturelles, de plus en plus fréquentes, engendrent des dégâts – matériels et humains – sans cesse plus importants, la prise en compte des risques dans le secteur du tourisme apparaît essentielle. Cet aspect est d'autant plus important au regard des effets déjà perceptibles du changement climatique en cours.

Les touristes représentent une population particulièrement vulnérable aux catastrophes naturelles en raison de la difficulté de les informer sur les risques et de les alerter en cas d'évènement, car ils voyagent souvent dans un environnement qui leur est inconnu et se heurtent à la barrière de la langue.

Les inondations peuvent par ailleurs

- impacter le patrimoine touristique, les hébergements touristiques, les activités de loisirs, les plages,
- générer une interruption des réseaux de transport durant une période plus ou moins longue et de fait,
- induire un manque à gagner pour l'industrie touristique.

Mais les acteurs concernés sont souvent peu préparés à faire face à de telles catastrophes, notamment du fait d'un manque de ressources et de savoir-faire dans la matière. Pourtant, ils ont un rôle de premier plan à jouer dans la prévention des risques d'inondation, et en cas d'évènement dans la gestion des touristes accueillis.

Enfin, les acteurs publics ne sont parfois pas enclins à communiquer largement sur les risques pour éviter une dégradation de l'image de la région touchée et un caractère potentiellement anxiogène de cette information pour les touristes. Or, un sinistre (et les conséquences néfastes associées) peut durablement impacter le secteur du tourisme.

Il convient donc de travailler les actions de prévention et de gestion du risque inondation en lien avec les populations et les acteurs touristiques.

## CONTEXTE

L'analyse bibliographique internationale nous renseigne sur le fait que les conséquences d'inondations majeures sur l'industrie touristique sont particulièrement importantes. Ce résultat est présenté dans une étude de l'OCDE sur la gestion des risques d'inondation. En effet, l'étude relève par exemple un impact important sur le patrimoine de Prague lors des crues de 2013 et une interruption durable sur des réseaux de transports critiques. L'OCDE estime également que le manque à gagner de l'industrie touristique à Bangkok s'élève à plusieurs milliards d'euros suite aux inondations de 2012.

Le risque financier peut, de plus, peser à long terme, puisque la Fédération Française de l'Assurance (FFA) estimait, en 2015, que le risque inondation, accru par le changement climatique et par sa mauvaise prise en charge par les acteurs concernés, devrait conduire à terme à une augmentation des

primes d'assurance. En effet, dans l'étude 2015 de la FFA « Changement climatique et assurance à l'horizon 2040 », le risque inondation est identifié comme l'un des risques dont le coût va le plus augmenter dans les décennies futures. En effet, « les dégâts cumulés causés par les aléas naturels dans les 25 prochaines années sont estimés à 92 milliards d'euros. Cela représenterait une augmentation de 44 milliards d'euros par rapport aux coûts occasionnés sur la période équivalente passée, soit une hausse de 90 % . »

Dommmages et impacts majeurs de grandes inondations récentes

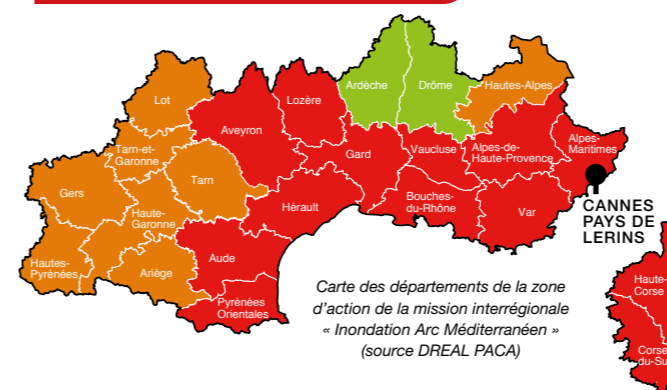
Ville touchée	Total des coûts (milliards €)	Impacts majeurs et conséquences
Prague	3.1	- Interruption durable sur des réseaux critiques (6 mois sans métro) - Impact sur le patrimoine
Nouvelle-Orléans	90	- Durée de plusieurs mois - Interruption durable des secteurs d'importance vitale (5 ans sans hôpital) - Baisse de 50% de la population
Brisbane	11.7	- Impact sur les activités clés de l'économie (mines, tourisme, agriculture)
Bangkok	36.1	- Impact sur les chaînes de production à l'international (automobile, disques durs) - Impact sur le secteur touristique
New-York	14.8	- Impact sur les chaînes de production et les réseaux critiques - 70 000 faillites d'entreprises dues à l'interruption du réseau électrique

Et les touristes font de la sécurité une priorité, et attendent des hôtels qu'ils assurent cette sécurité : « À cet égard, de nombreux chercheurs ont fait valoir que la sûreté et la sécurité sont une priorité pour les touristes en voyage et le premier aspect qu'ils considèrent (Pizam, Tarlow et Bloom, 1997 ; Rittichainuwat, 2005 ; Sönmez et Graefe, 1998). Enz (2009) mentionne que la protection contre les dangers est la question la plus importante pour les touristes en tant que clients d'un hôtel. »

Mais la littérature estime que le secteur touristique est, au niveau international, insuffisamment préparé aux risques naturels. « Le rapport 2013 du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) a constaté que l'industrie hôtelière est généralement capable de bien gérer les événements à faible impact, mais que les événements extrêmes sont souvent mal gérés. De nombreux hôtels n'ont pas de mécanismes en place pour réduire leurs risques et se préparer à une catastrophe, et leur participation peut être limitée ou inexistante (UNISDR, PATA & GIDRM, 2015). Par exemple, à Khao Lak, en Thaïlande, pendant le

tsunami de 2004 dans l'océan Indien, les hôtels locaux ont adopté peu de mesures de préparation aux catastrophes. Ce manque de gestion des risques de catastrophe est dû à des différences dans la perception des risques, au désaccord sur le rôle et les responsabilités, au manque d'argent, au manque de main d'œuvre, au manque de connaissances... Cette absence de gestion a cependant causé un taux élevé de pertes humaines parmi les touristes (Calgaro et Lloyd, 2008, Cioccio et Michael, 2007). »

## LE TERRITOIRE D'ETUDE



Le territoire de la CACPL comprend les communes de Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule, Mougins et Théoule-sur-Mer. Il comporte de nombreux cours d'eau et vallons ainsi que trois grands bassins versants : la Siagne et le Béal, le Riou de l'Argentière et les affluents de la Brague.

## OBJECTIFS DE L'ETUDE

Le portrait de territoire risques d'inondation et tourisme constitue une démarche expérimentale conduite par la MIIAM avec l'appui du Cyprès et en collaboration avec la CACPL et la DDTM 06 afin de fournir un éclairage, une vision synthétique du territoire sur les risques d'inondation et le tourisme.

L'étude doit également permettre d'identifier les bonnes pratiques locales de l'Etat, des collectivités et des acteurs touristiques ainsi que les améliorations possibles. Elle vise aussi à partager l'information avec les acteurs touristiques locaux et à proposer des pistes d'action et outils pour l'information des populations concernées et la réduction du risque.

Enfin, ce travail pourra constituer un socle pour l'établissement d'un plan d'actions et d'un tableau de bord associé à la thématique dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI) complet en cours de préparation par la CACPL.

Au-delà de l'approche conduite sur ce territoire spécifique, la présente étude vise à formuler des recommandations méthodologiques pour établir des portraits de territoire sous l'angle « risques d'inondation et tourisme » afin de déployer ces approches sur d'autres secteurs de l'arc méditerranéen.

## LE RISQUE INONDATION SUR LE TERRITOIRE DE LA CACPL

### TYPOLOGIE DES RISQUES D'INONDATION

#### RISQUE INONDATION PAR DÉBOREMENT

De grands bassins versants alimentent le territoire de la CACPL : la Siagne et du Béal sur les communes de Mandelieu-la-Napoule et Cannes, le bassin versant des affluents de la Brague sur Mougins. Dans le cas de la Siagne, les crues sont assez lentes avec un régime plutôt fluvial marqué par des hauteurs d'eau plus importantes et des vitesses plus faibles. Malgré tout, la crue se propage en quelques heures.

Les communes sont également concernées par des bassins versants de taille moyenne :

- La commune de Théoule-sur-Mer avec la Rague et l'Autel,
- La commune de Mandelieu-la Napoule avec le Riou de l'Argentière,
- La commune de Cannes, Mougins et marginalement du Cannet avec les deux Frayères (grande et petite).

Ces cours d'eau sont caractérisés par une pente moyenne à forte, un bassin versant plutôt naturel excepté sur leur partie aval et leur embouchure, des lits mineurs peu anthropisés surtout sur Théoule-sur-Mer et Mandelieu-la-Napoule ainsi que la Roquebillière.

Les bassins versants de ce type sont à l'origine de crues soudaines (temps de réaction très rapide) en raison de leur taille modeste et de leur forte pente.

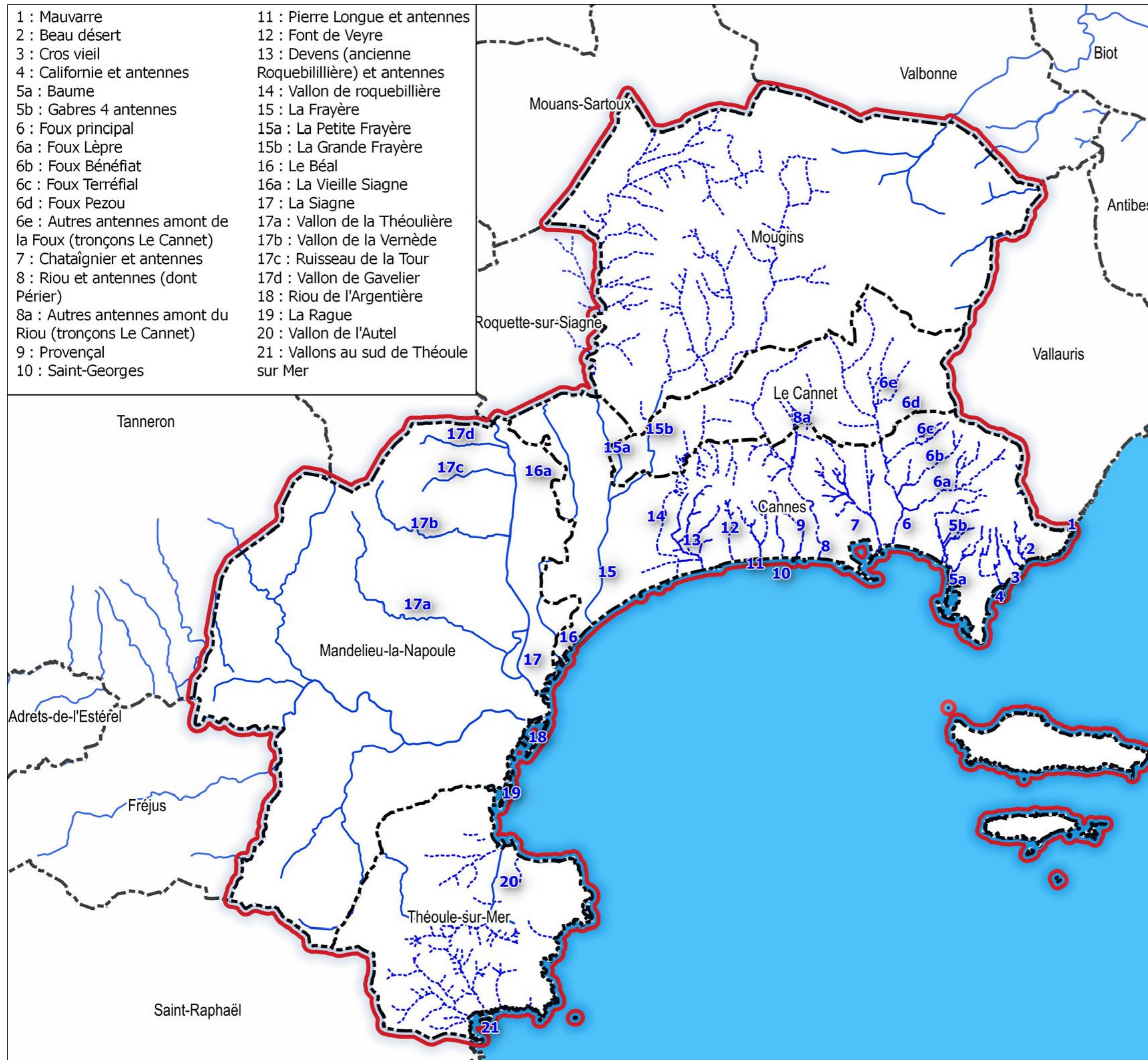
Le territoire compte également de petits bassins versants urbanisés correspondant à 14 cours d'eau ou vallons sur Cannes et Le Cannet ainsi que les 4 affluents de la Siagne sur Mandelieu-la-Napoule. Ils sont caractérisés par une petite surface de bassin versant, une forte pente, une imperméabilisation très importante des bassins versants en raison d'une urbanisation très dense, des vallons anthropisés et souvent couverts (plus de 65% des linéaires de cours d'eau).

Les crues produites sur ce type de bassins versants sont sensiblement identiques à celles observables sur les bassins versant moyens. Mais, les effets produits sont amplifiés en raison de leur plus petite taille et du coefficient d'imperméabilisation très fort. En fonction de la pluviométrie, cette rugosité et imperméabilisation du sol génère ensuite des hauteurs d'eau importantes mais surtout des écoulements très rapides (pouvant atteindre 6m/s).

<sup>1</sup> AlBattat, A. R., & Mat Som, A. P. (2013). Emergency Preparedness for Disasters and Crises in the Hotel Industry. SAGE Open.





<sup>2</sup> David N.Nguyen, Fumihiko Imamura, Kanako Luchi (2017). A case study of hotels in Matsushima, Japan ". Tourism Management, vol. 61, p. 129-140.

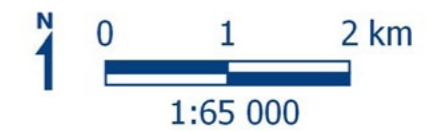
- |  |  |
|--|--|
| 1 : Mauvarre   | 11 : Pierre Longue et antennes                   |
| 2 : Beau désert  | 12 : Font de Veyre                               |
| 3 : Cros vieil   | 13 : Devens (ancienne Roquebillière) et antennes |
| 4 : Californie et antennes                                 | 14 : Vallon de roquebillière                     |
| 5a : Baume   | 15 : La Frayère                                  |
| 5b : Gabres 4 antennes                                     | 15a : La Petite Frayère                          |
| 6 : Foux principal   | 15b : La Grande Frayère                          |
| 6a : Foux Lèpre  | 16 : Le Béal                                     |
| 6b : Foux Bénéfiat   | 16a : La Vieille Siagne                          |
| 6c : Foux Terréfial  | 17 : La Siagne                                   |
| 6d : Foux Pezou  | 17a : Vallon de la Théoulière                    |
| 6e : Autres antennes amont de la Foux (tronçons Le Cannet) | 17b : Vallon de la Vernède                       |
| 7 : Chataignier et antennes                                | 17c : Ruisseau de la Tour                        |
| 8 : Riou et antennes (dont Périer)                         | 17d : Vallon de Gavelier                         |
| 8a : Autres antennes amont du Riou (tronçons Le Cannet)    | 18 : Riou de l'Argentière                        |
| 9 : Provençal  | 19 : La Rague                                    |
| 10 : Saint-Georges   | 20 : Vallon de l'Autel                           |
|  | 21 : Vallons au sud de Théoule sur Mer           |



## Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un PAPI d'intention « Cannes Pays de Lérins »

### Présentation des cours d'eau

-  Communauté d'agglomération des Pays de Lérins (CAPL)
-  Communes
- Cours d'eau**
-  Cours d'eau principaux ou permanents
-  Vallons



Date : janvier 2017  
 Dessiné par XF ; vérifié par JLT  
 Référence : 19170018  
 Sources : © IGN – SCAN50 © ; Copyright BD TOPO - IGN ; étude SDEP 2008 ; étude SIFRO 2016 ; BD Carthage

REPRODUCTION INTERDITE

**SOCIÉTÉ DU CANAL DE PROVENCE  
 ET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉGION PROVENÇALE**



Le Tholonet - CS 70064 - 13182 Aix-en-Provence CEDEX 5  
 Tél. 04 42 66 70 00 - Fax. 04 42 66 70 80 - www.canal-de-provence.com

### ■ RUISSELLEMENT URBAIN ET COULÉES DE BOUE

L'ensemble des communes de la CACPL sont concernées par ce phénomène d'inondation.

### ■ RISQUE SUBMERSION MARINE

Une submersion marine est une inondation temporaire de la zone côtière par la mer dans des conditions météorologiques défavorables (fortes dépressions et vents de mer). Elle envahit en général des terrains situés en dessous du niveau des plus hautes mers.

Ce phénomène concerne les communes littorales de Cannes, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer.

### ■ RISQUE TSUNAMI

Un tsunami est une série de vagues de grande longueur d'ondes créées par une perturbation du fond de l'océan qui vont inonder le littoral en général toutes les 10 à 30 minutes, pendant parfois plusieurs heures. Ces perturbations peuvent avoir plusieurs origines : un très fort séisme sous-marin ou proche de la côte à terre dans plus de 80 % des cas, ou un mouvement de terrain aérien ou sous-marin. Les plages, les ports et les zones urbanisées proches de la mer peuvent alors être impactés.

Ce phénomène concerne les communes littorales de Cannes, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer.

### ■ RECONNAISSANCES CATASTROPHE NATURELLE SUR LA CACPL

La commune de Cannes est la commune du territoire de la CACPL ayant fait l'objet du nombre le plus important de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation et de submersion marine avec 19 arrêtés pour le risque inondation et 11 arrêtés pour le risque submersion marine.

La commune de Théoule-sur-Mer est la commune du territoire de la CACPL ayant fait l'objet du nombre le moins important de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation et de submersion marine avec 6 arrêtés pour le risque inondation et 2 arrêtés pour le risque submersion marine.

Analyse du nombre de cat'nat inondation (tout type) et classement par rapport aux autres communes du département des Alpes-Maritimes et de l'ensemble des communes de l'Arc Méditerranéen

Commune	Nombre de cat'nat inondation	Rang sur le département des Alpes-Maritimes	Rang sur l'Arc Méditerranéen
Cannes	30	3	3
Mandelieu-la-Napoule	19	8	11
Mougins	17	13	23
Le Cannet	13	21	74
Théoule-sur-Mer	8	49	502



Le risque tsunami est moins connu par les acteurs du tourisme et les citoyens. Une action de sensibilisation spécifique et de formation aux réflexes est à conduire. Dans ce cadre, le clip vidéo et les plaquettes développés dans le cadre de la MIAM peuvent être utilement mobilisés (voir sur : <http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr/prevention-du-risque-de-tsunami-sur-l-arc-r2411.html>). Des exercices pour tester l'alerte et la réactivité des acteurs touristiques du bord de mer sont à mettre en œuvre. Enfin, les établissements recevant du public en bord de mer doivent être sensibilisés sur le fait qu'ils sont susceptibles en cas d'alerte d'accueillir la population exposée pour une mise à l'abri de quelques heures.

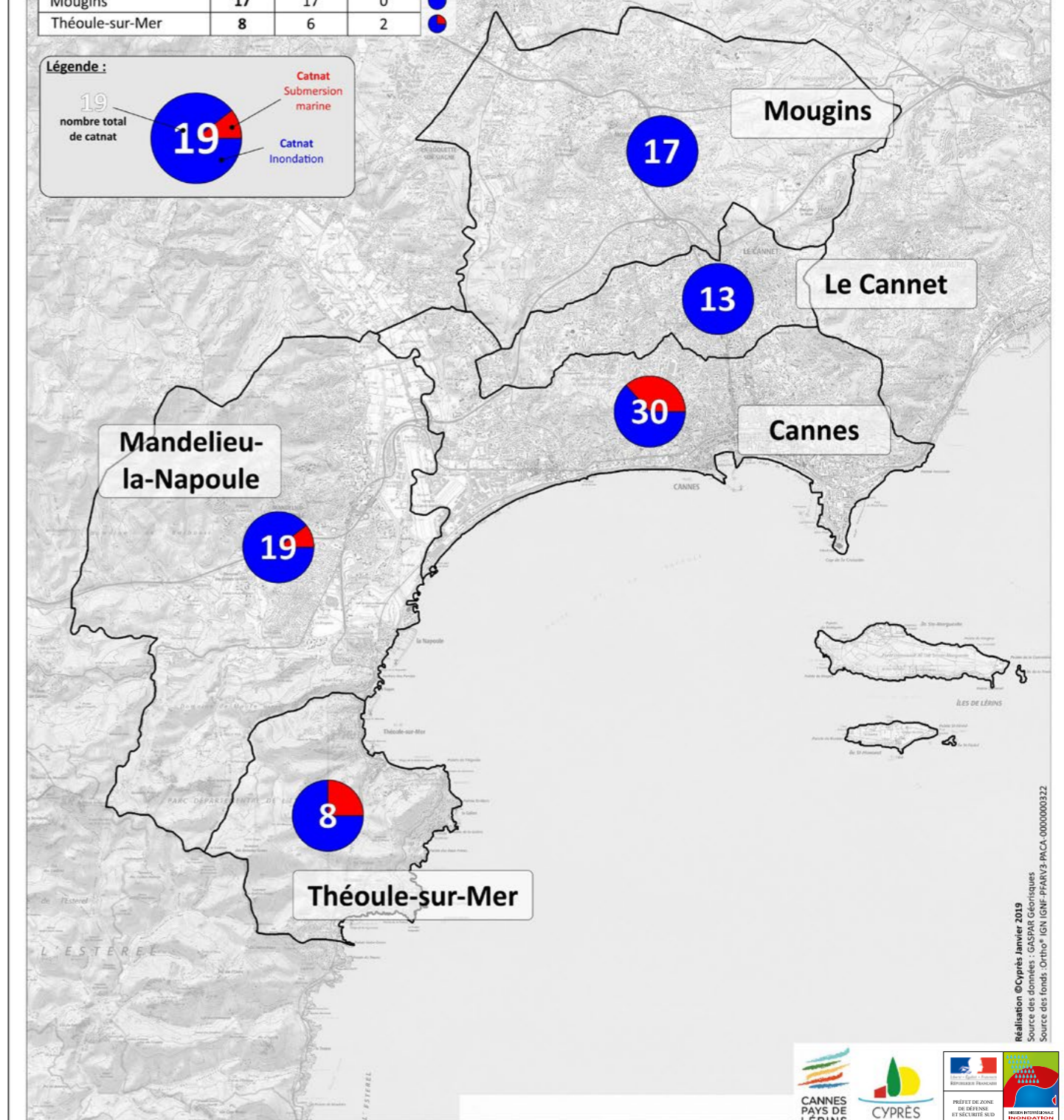
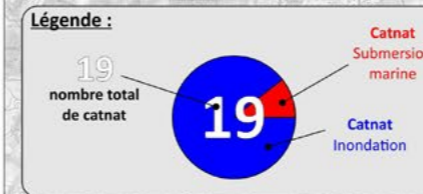
La commune de Cannes est la 3<sup>ème</sup> commune du département des Alpes-Maritimes ayant fait l'objet du nombre le plus important de reconnaissances de l'état de catastrophe naturelle pour cause d'inondation (tout type) et la 3<sup>ème</sup> commune à l'échelle de l'Arc Méditerranéen.



Crue Collias 10 10 2014 ©DDTM30

## Nombre d'arrêtés CATNAT pour cause d'inondation

	CATNAT	inondation	submersion
Cannes	30	19	11
Le Cannet	13	13	0
Mandelieu-la-Napoule	19	17	2
Mougins	17	17	0
Théoule-sur-Mer	8	6	2



Réalisation ©Cypres Janvier 2019  
Source des données : GASPARD Géorisques  
Source des fonds : Ortho® IGN IGNF-PFARV3-PACA-0000000322



## NOMBRE DE VIGILANCES METEO-FRANCE SUR LE TERRITOIRE

Les vigilances météorologiques sont émises au niveau départemental.

Les tableaux de synthèse ci-dessous répertorient les vigilances orange émises par Météo-France sur le département des Alpes-Maritimes depuis 2001 par type d'évènement par année et par mois. Ces tableaux ne recensent que des vigilances météorologiques orange car dans les Alpes-Maritimes, aucune vigilance météorologique rouge n'a été émise à ce jour.

Des phénomènes pluie-inondation, vagues-submersion et orages ayant fait l'objet de vigilances météorologiques orange dans le département des Alpes-Maritimes peuvent survenir tout au long de l'année.

Les mois où sont survenus le nombre le plus important de vigilances oranges pour ces phénomènes sont les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Cette période correspond à la couverture temporelle de la campagne de communication « pluies intenses méditerranéennes ». Dans ce cadre, les outils de communication et de sensibilisation développés au niveau national et au niveau zonal par la MIAM sont à diffuser largement. Une sensibilisation des acteurs du tourisme en ce sens est à favoriser. Par exemple, les hôtels, les restaurants, les campings ... pourraient à minima afficher les 8 bons comportements en français et en anglais.

Vigilances météorologiques orange liés aux phénomènes pluie-inondation, vagues-submersion et orages sur le département des Alpes-Maritimes par année depuis 2001

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Pluie-Inondation	1	4	1	1	2	5		1	2	2	3	2	1	5		2	1	5
Orages		3				2			2		1		2	3	2	3		6
Vagues-Submersion													1	1			2	
<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>11</b>

Vigilances météorologiques orangées liés aux phénomènes pluie-inondation, vagues-submersion et orages sur le département des Alpes-Maritimes par mois depuis 2001

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total
Pluie-Inondation	2	1		1	1	2		1	3	10	11	6	38
Orages	1			1		1	1	3	7	6	3	1	24
Vagues-Submersion			1								1	2	4
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>16</b>	<b>15</b>	<b>9</b>	<b>66</b>

## COUVERTURE PPRI DU TERRITOIRE

Les communes de Cannes et Mandelieu-la-Napoule font l'objet d'un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRI) de la basse vallée de la Siagne approuvé le 6 juin 2008.

Suite aux inondations du 3 octobre 2015, un nouveau PPRI est prescrit par commune sur Cannes, Le Cannet, Mandelieu-la-Napoule et Mougins depuis le 5 décembre 2017.

La commune de Théoule-sur-Mer ne dispose pas de PPRI.

Tableau récapitulatif des PPRI présents sur le territoire de la CACPL

Communes	PPR inondation
Cannes	Prescrit le 5 décembre 2017
Le Cannet	Prescrit le 5 décembre 2017
Mandelieu-la-Napoule	Prescrit le 5 décembre 2017
Mougins	Prescrit le 5 décembre 2017
Théoule-sur-Mer	/

## COUVERTURE PAC DU TERRITOIRE

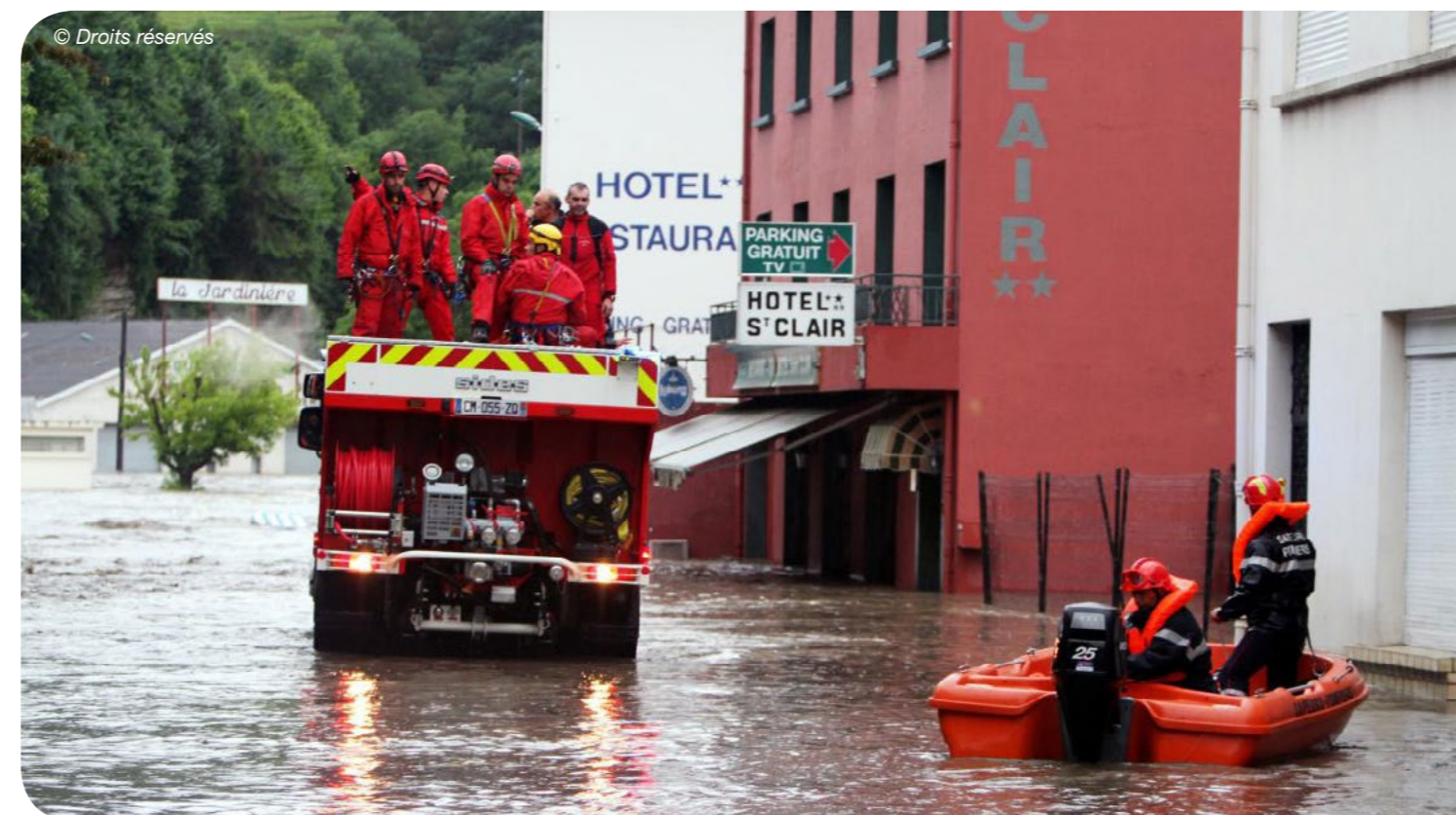
Plusieurs Porters à connaissance (PAC) sur les risques inondation ont été notifiés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins :

- Cannes : notification du PAC le 05/07/2017,
- Mandelieu-la-Napoule : notification du PAC le 11/05/2017,
- Mougins : notification du PAC le 03/05/2017,
- Théoule-sur-Mer : Aucun PAC n'est prévu pour l'instant sur cette commune,
- Le Cannet : notification du PAC le 03/05/2017.

Les communes de Cannes, Mandelieu-la-Napoule et Théoule-sur-Mer disposent de porters à connaissance sur les aléas de submersion marine transmis par les services de l'Etat en novembre 2017.

Tableau récapitulatif des PAC notifiés sur le territoire de la CACPL

Communes	PAC inondation	PAC submersion marine
Cannes	Juillet 2017	Novembre 2017
Le Cannet	Mai 2017	/
Mandelieu-la-Napoule	Mai 2017	Novembre 2017
Mougins	Mai 2017	/
Théoule-sur-Mer	/	Novembre 2017



## ANALYSE DE L'OFFRE TOURISTIQUE DU TERRITOIRE

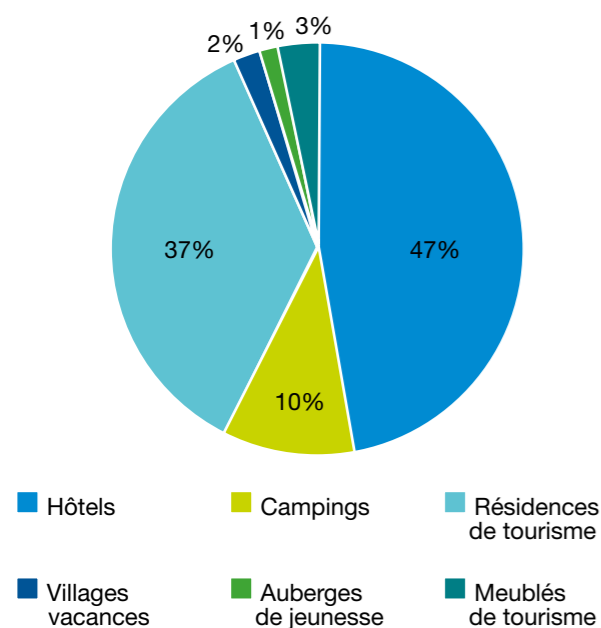
### L'OFFRE D'HEBERGEMENT TOURISTIQUE

#### CAPACITES D'HEBERGEMENT DU TERRITOIRE DE LA CACPL

28210 lits en hébergement marchands

	Etablissements	Lits <sup>3</sup>
Hôtels	130	13736
Campings	10	2943
Résidence de tourisme	36	10578
Villages Vacances	5	655
Auberges de jeunesse et centres sportifs	2	298
Meublés de tourisme	222	917

Répartition des hébergements marchands (en nombre de lits)



49% de l'offre en hébergement marchand sur le territoire de la CACPL se situe dans les hôtels, 37% dans les résidences de tourisme.

Un travail de sensibilisation et de communication auprès de ces acteurs du territoire pour améliorer la connaissance des risques est à prévoir ainsi qu'auprès des structures susceptibles de relayer et de diffuser ces informations (offices de tourisme...).

258485 lits en hébergement non marchand (46055 résidences secondaires)

Une attention particulière doit être portée à la sensibilisation des propriétaires de résidences secondaires, public spécifique à toucher au-delà du territoire de la CACPL.

<sup>3</sup> Le lit touristique se définit comme la capacité d'accueil des hébergements exprimée en lits. Selon la direction du Tourisme, la méthode de calcul utilisée (hors capacité réelle déclarée) est la suivante :

- nombre de lits en hôtels ou en chambres chez l'habitant : nombre de chambres x 2 ;
- nombre de lits en hôtellerie de plein air (camping) : nombre d'emplacements nus x 3 ; nombres d'emplacements équipés x 4 ;
- nombre de lits en meublés : nombre d'unités d'hébergements x 4
- nombre de lits en résidences secondaires : nombre de résidences secondaires x 5

#### TAUX DE FONCTION TOURISTIQUE

Le taux de fonction touristique désigne le rapport entre le nombre de touristes pouvant être accueillis et le nombre d'habitants permanents. Il s'agit d'un indicateur de pression touristique permettant de quantifier la multiplication théorique de la population en période d'afflux touristique.

Un taux de fonction touristique égal à 100 signifie que le territoire dispose d'une capacité d'accueil de touristes équivalant à la population permanente, et est donc susceptible de doubler sa population.

	Fonction touristique (lits marchands)	Fonction touristique (lits marchands et non marchands)
Cannes	25	228
Le Cannet	3	47
Mandelieu-la-Napoule	30	210
Mougins	9	55
Théoule-sur-Mer	64	929
CAPL	18	164
Alpes-Maritimes	11	91

Si on ne considère que les lits marchands, la pression touristique sur la CACPL est relative et légèrement supérieure à celle des Alpes-Maritimes. Pour autant, certaines communes se démarquent telles que Théoule-sur-Mer, Cannes et Mandelieu-la-Napoule.

L'analyse incluant les lits non marchands témoigne de la prédominance de ce mode d'accueil touristique et signifie que le poids des résidences secondaires sur ce secteur est très important. En cumulé, la CACPL dispose d'un taux de fonction touristique moyen de 164 lits pour 100 habitants. Le département des Alpes-Maritimes dispose d'un taux de fonction touristique moyen de 91 lits pour 100 habitants.

Si le secteur économique de l'hébergement touristique est une cible à considérer dans le cadre d'un plan d'actions dédié, il n'en demeure pas moins que les citoyens disposant de résidences secondaires pour leur usage propre et une location saisonnière doivent à tout prix être sensibilisés.

Du point de vue géographique, la commune de Théoule-sur-Mer est le territoire de la CACPL avec l'indicateur de pression touristique le plus fort, avec un taux de fonction touristique égal à 929 lits pour 100 habitants. Ce résultat signifie que le sujet du tourisme est prédominant pour cette commune si on le ramène à sa population permanente (1500 habitants environ et près de 15000 touristes potentiels). Il est cependant nécessaire de considérer que si Cannes (74000 habitants environ) et Mandelieu-la-Napoule (22000 habitants environ) ont un indicateur de pression touristique plus faible, ces communes représentant à elles seules un potentiel touristique de 210000 touristes. Le nombre de touristes à sensibiliser est donc considérable sur ce secteur.

#### CAPACITÉS D'HEBERGEMENT DU TERRITOIRE PAR COMMUNE

##### > Hébergements marchands

Cannes est la 1<sup>ère</sup> commune du territoire avec 18774 lits touristiques dans le secteur marchand, soit 64% des capacités d'hébergement touristique marchand de la CACPL. L'hôtellerie représente 60% des lits touristiques de la ville et les résidences de tourisme 32%.

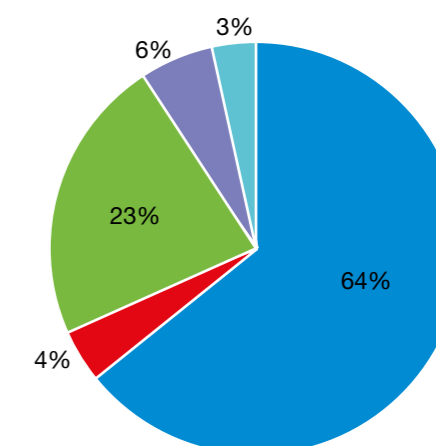
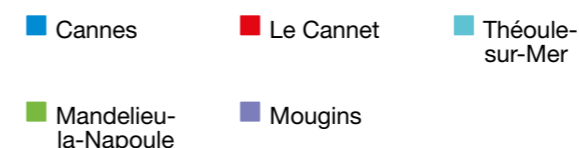
Le Cannet compte 47% de ses lits touristiques en camping et 38% en hôtellerie.

Mandelieu-la-Napoule est la 2<sup>e</sup> commune du territoire au niveau de la capacité d'hébergement touristique marchand avec 6565 lits soit 23% des capacités de la CACPL. 53% des lits touristiques de la commune sont situés dans des résidences de tourisme. La commune compte 6 campings sur son territoire représentant 56% des lits en campings de la CACPL. La commune accueille 40% des lits touristiques en village vacances de la CACPL.

Mougins compte 48% de sa capacité d'hébergement touristique marchand dans des résidences de tourisme, 40% en hôtellerie.

Théoule-sur-Mer compte 30% de sa capacité d'hébergement touristique marchand dans des résidences de tourisme, 38% en hôtellerie. La commune accueille 21% des lits touristiques en village vacances de la CACPL.

Répartition territoriale des lits touristiques marchands



	Cannes		Le Cannet		Mandelieu-la-Napoule		Mougins		Théoule-sur-Mer		CACPL	
	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits
Hôtel	102	11302	4	422	10	1044	9	702	5	266	130	13736
Camping	1	660	2	519	6	1665	1	99	0	0	10	2943
Résidence de tourisme	21	5828	1	132	9	3500	4	834	1	284	36	10578
Village vacances	1	136	0	0	1	260	1	62	2	197	5	655
Auberges de jeunesse	1	198	0	0	0	0	0	0	1	100	2	298
Meublés de tourisme	158	650	7	30	26	96	9	49	22	92	222	917
	284	18774	14	1103	52	6565	24	1746	31	939	405	29127

> Hébergements non marchands : résidences secondaires

	Cannes	Le Cannet	Mandelieu-la-Napoule	Mougins	Théoule-sur-Mer	CACPL	Département des Alpes-Maritimes	Région PACA	France Métropolitaine
Résidences secondaires	30095	3695	7983	1727	2555	46055	174685	500528	3031499

Cannes accueille 65% des résidences secondaires de la CACPL.

La CACPL compte 26% des résidences secondaires du département des Alpes-Maritimes.

	CACPL		Département des Alpes-Maritimes		Région PACA		France Métropolitaine	
	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits
Hôtel	130	13736	633	53484	2111	145350	17840	1282530
Camping	10	2943	81	19926	722	282273	8373	2734590
Résidence de tourisme	36	10578	118	30040	386	125174	2347	689782
Village vacances	5	655	22	5114	146	43238	946	256001
Auberges de jeunesse	2	298	4	613	30	3546	247	34078
Meublés de tourisme	222	917	1387	5839	indisponible	indisponible	indisponible	indisponible
	405	29127	2245	115016	3395	599581	29753	4996981

Une inondation sur le territoire de la CACPL peut impacter fortement le secteur touristique et avoir un impact économique au-delà du local, à l'échelle départementale voire régionale. Un travail avec les acteurs départementaux (comité régional du tourisme Côte d'Azur, Conseil Départemental des Alpes-Maritimes) et de la Région est à prévoir.

La CACPL représente 25% des lits touristiques marchands des Alpes-Maritimes, 5% de l'offre en PACA, 0,6% de l'offre en France Métropolitaine.

> Niveau de gamme de l'offre

Hôtels

	Cannes		Le Cannet		Mandelieu-la-Napoule		Mougins		Théoule-sur-Mer		CACPL				Département des Alpes-Maritimes			
	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	Lits	Etab.	%	Lits	%	Etab.	%	Lits	%
5*	7	3230	0	0	0	0	1	90	2	162	10	8%	3482	25%	30	5%	5894	11%
4*	35	4716	0	0	3	608	2	158	1	34	41	32%	5516	40%	119	19%	18496	35%
3*	31	1794	3	372	1	192	2	142	0	0	37	28%	2500	18%	209	33%	16518	31%
2*	20	1258	1	50	1	70	3	274	0	0	25	19%	1652	12%	146	23%	7822	15%
1*	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0%	0	0%	18	3%	858	2%
Non classé	9	304	0	0	5	174	1	38	2	70	17	13%	586	4%	111	18%	3896	7%
	102	11302	4	422	10	1044	9	702	5	266	130	100%	13736	100%	633	100%	53484	100%

Les dommages et pertes financières seraient importants en cas d'inondation. Une sensibilisation spécifique du secteur est à organiser.

40% des établissements de la CACPL sont des hôtels 4/5\* représentant 65% de la capacité en lits touristiques dans l'hôtellerie du territoire. Ces établissements sur le territoire de la CACPL représentent 37% de la capacité en lits touristiques dans l'hôtellerie à l'échelle du département des Alpes-Maritimes.

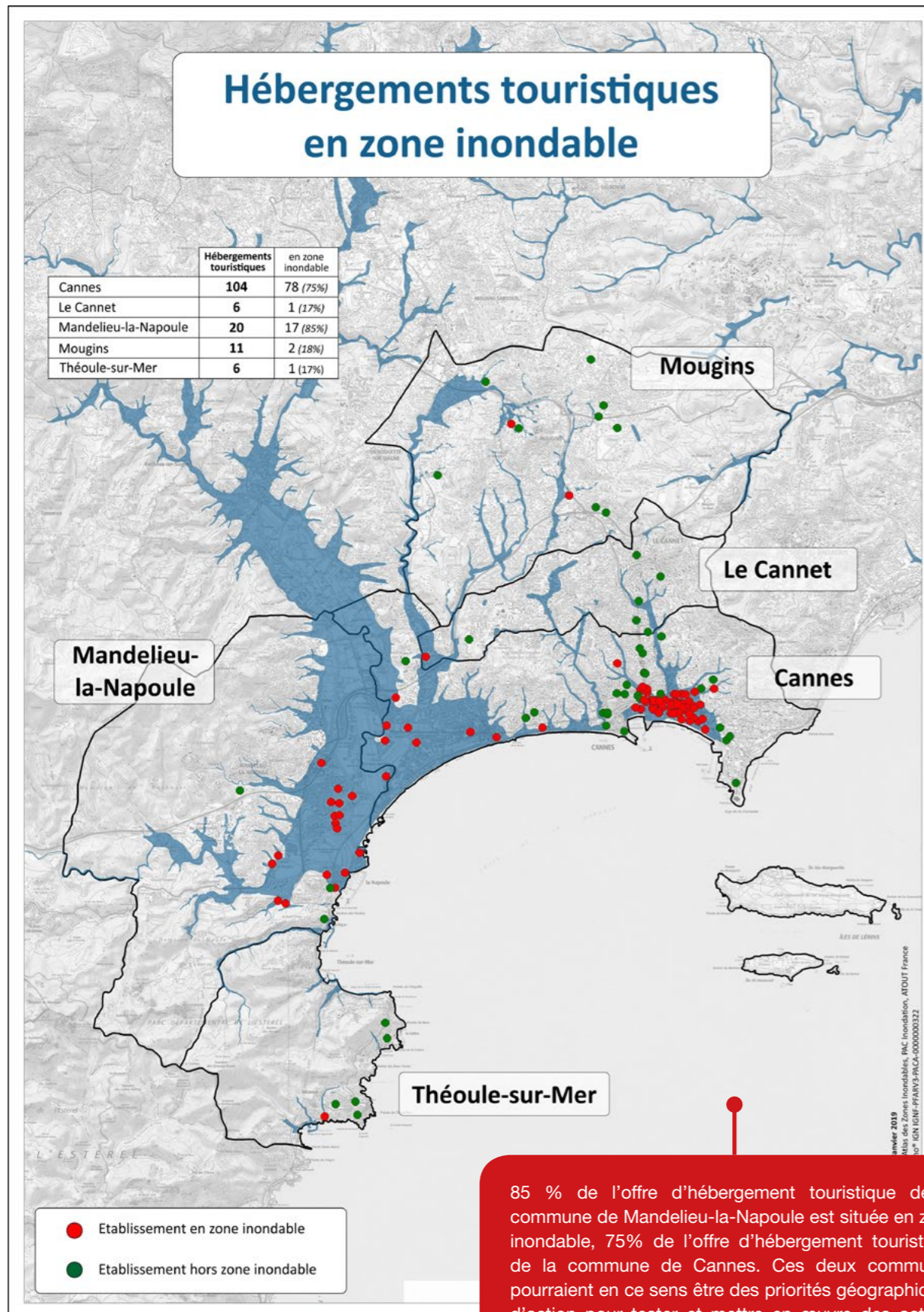
LES SITES TOURISTIQUES ET RESTAURANTS

Une analyse de l'exposition aux risques d'inondation des sites touristiques (musées, golfs, ports, centres de congrès et casinos) et des restaurants a été réalisée.



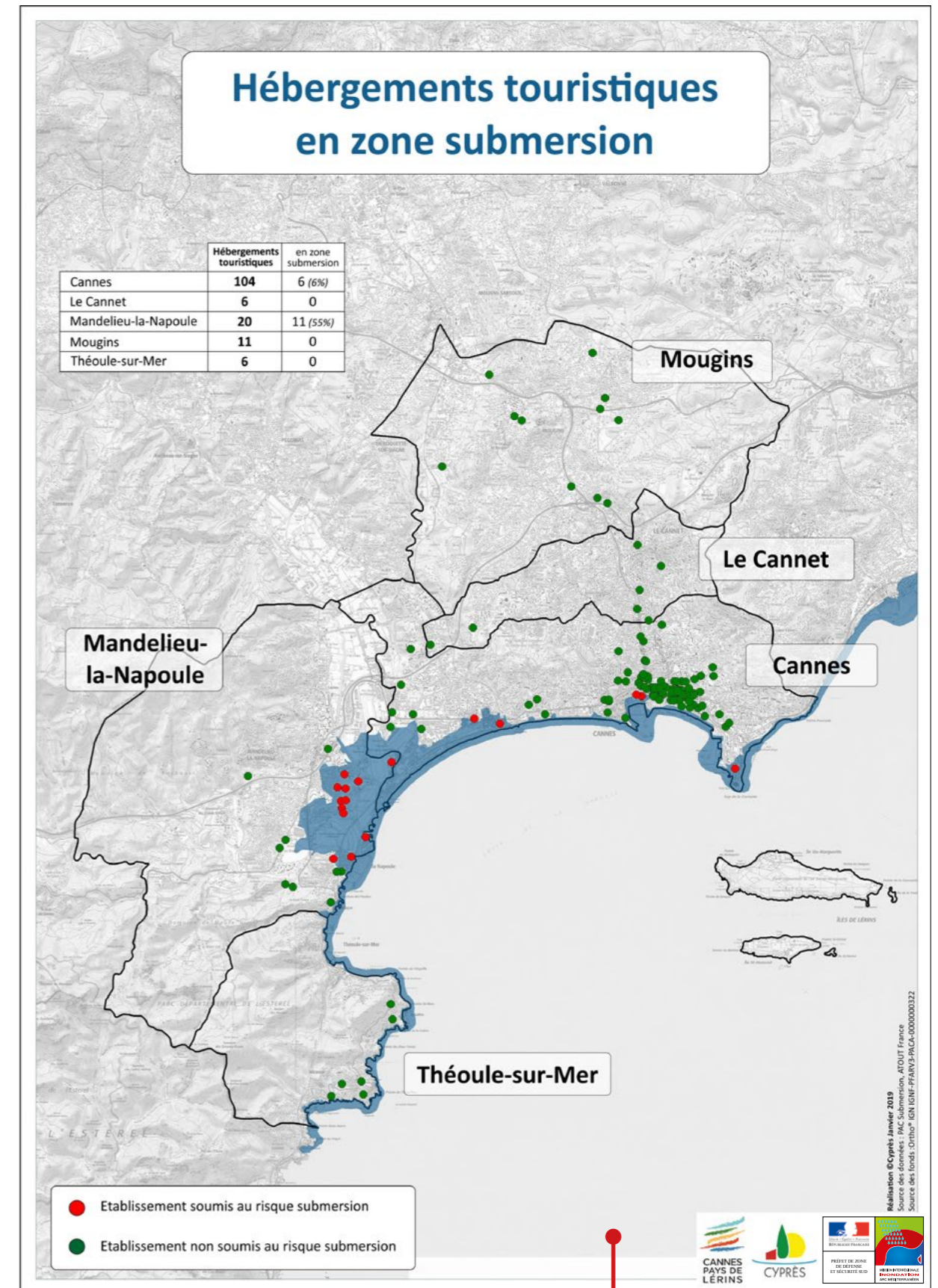
2011 St Raphael ©DDTM83





Le Cannet, Mougins et Théoule-sur-Mer ont entre 17 et 18% de leur offre d'hébergement exposée au risque inondation.

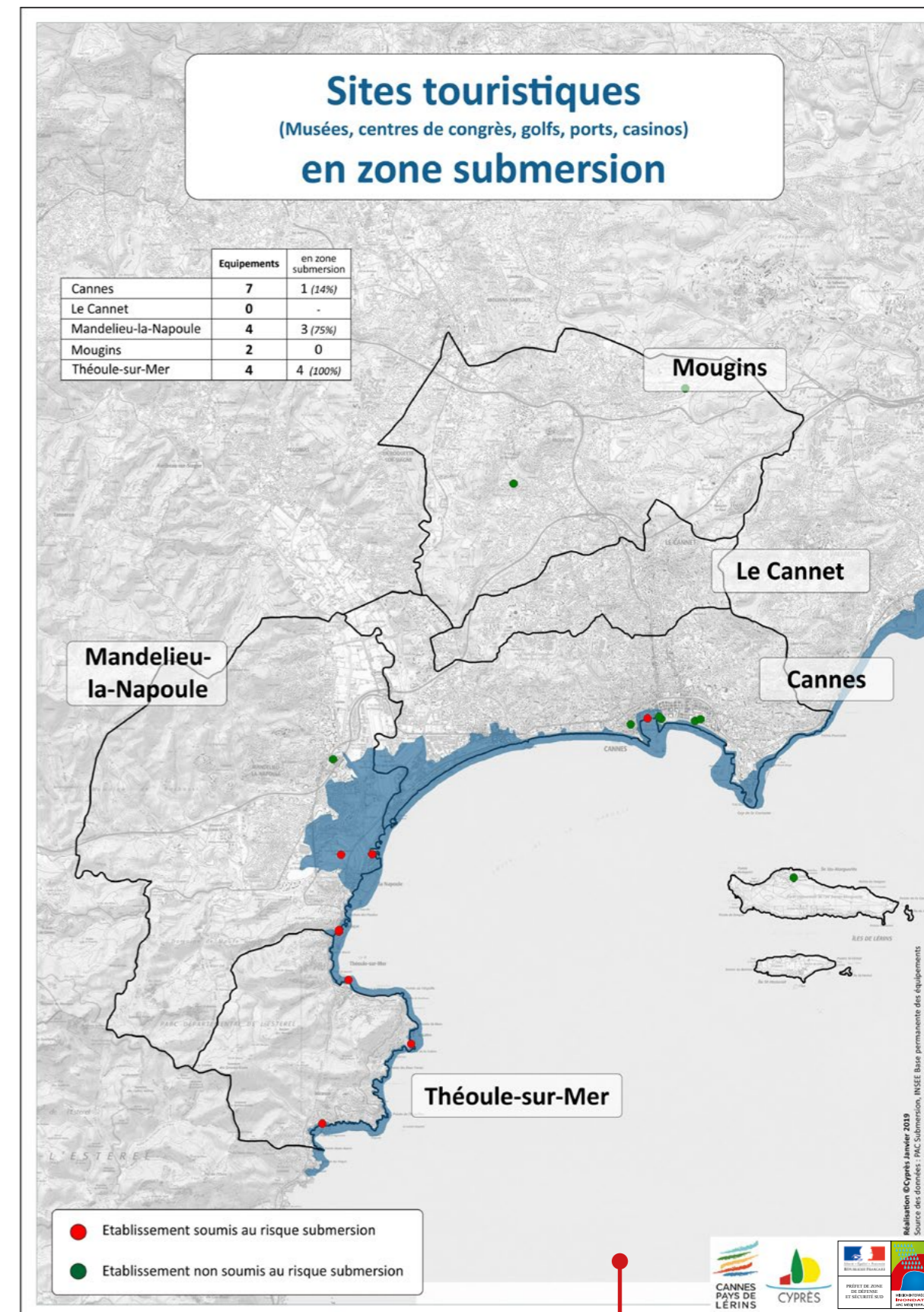
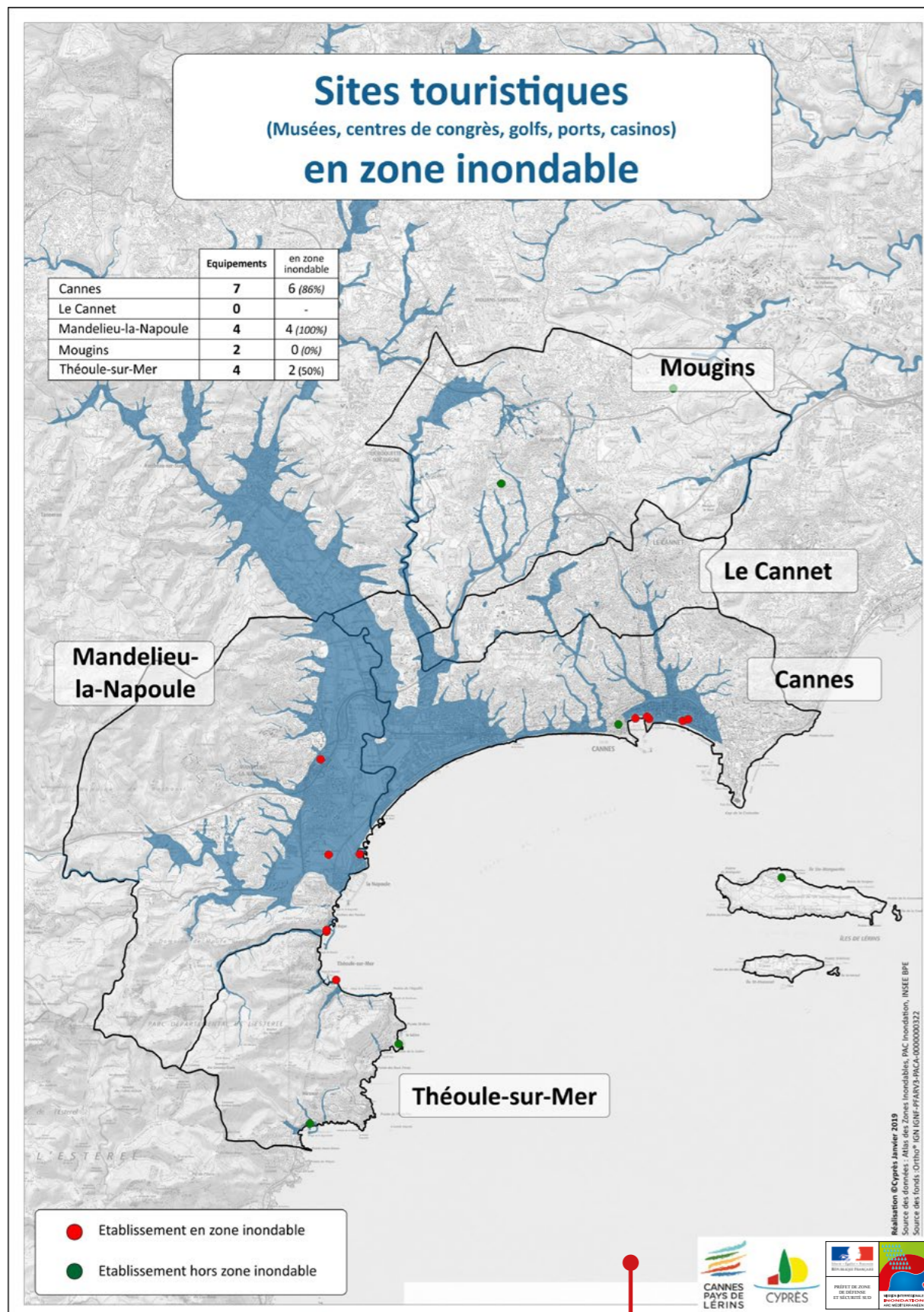
85 % de l'offre d'hébergement touristique de la commune de Mandelieu-la-Napoule est située en zone inondable, 75% de l'offre d'hébergement touristique de la commune de Cannes. Ces deux communes pourraient en ce sens être des priorités géographiques d'action pour tester et mettre en œuvre des actions spécifiques de sensibilisation et de réduction de la vulnérabilité des enjeux touristiques aux inondations.



Seules les communes littorales de Théoule-sur-Mer, Mandelieu-la-Napoule et Cannes sont concernées par le risque submersion marine.

Théoule-sur-Mer n'a aucun hébergement touristique exposé au risque submersion marine.

55 % de l'offre d'hébergement touristique de la commune de Mandelieu-la-Napoule est exposée au risque submersion marine, 6% de l'offre de la commune de Cannes.



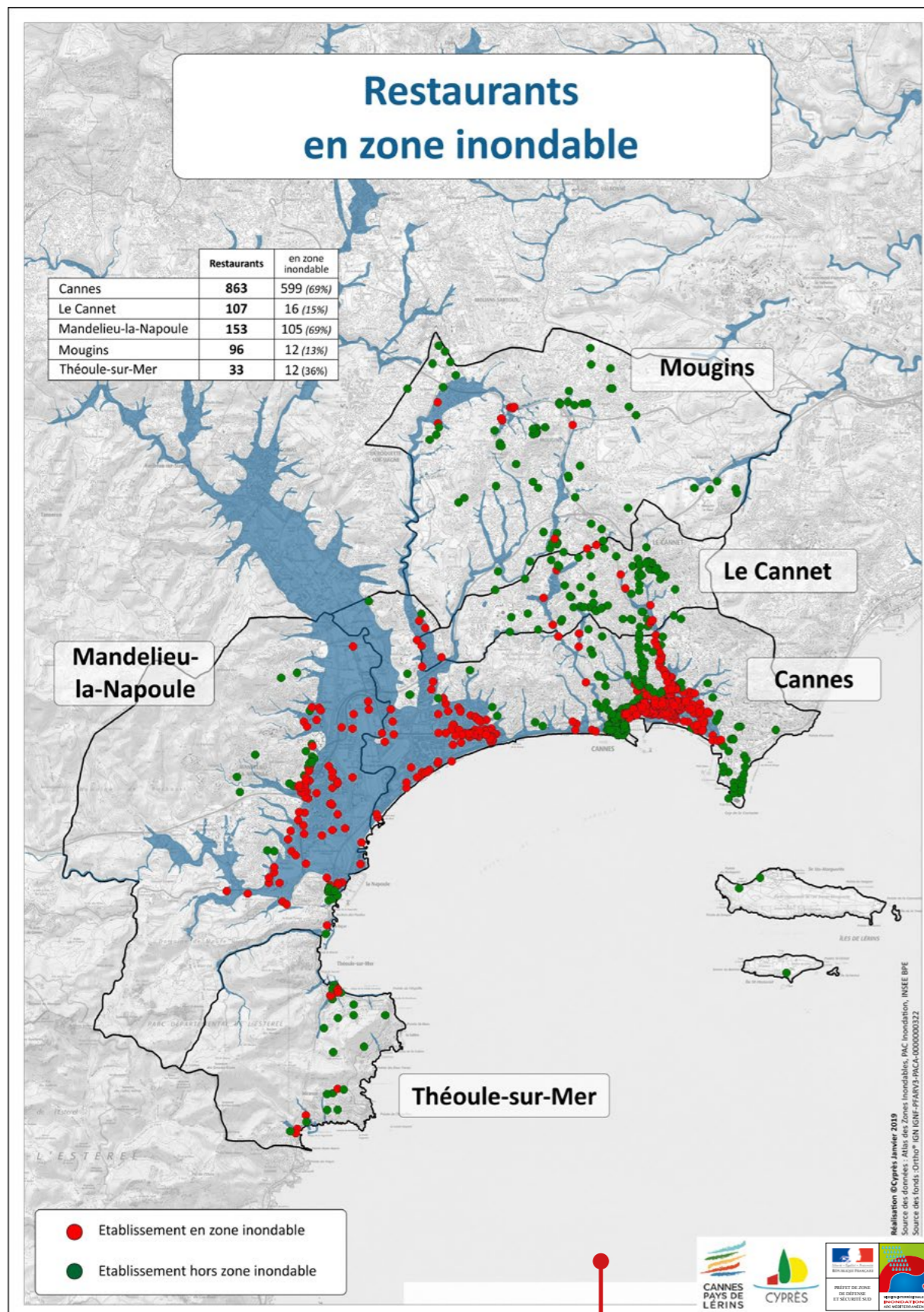
Les deux sites touristiques recensés sur Mougins ne sont pas situés en zone inondable.

Une action spécifique de sensibilisation des gestionnaires des sites touristiques est à définir.

70 % des sites touristiques du territoire de la CACPL recensés sont soumis au risque inondation, 100% des sites recensés sur Mandelieu-la-Napoule, 86% des sites recensés sur Cannes, 50% des sites recensés sur Théoule-sur-Mer.

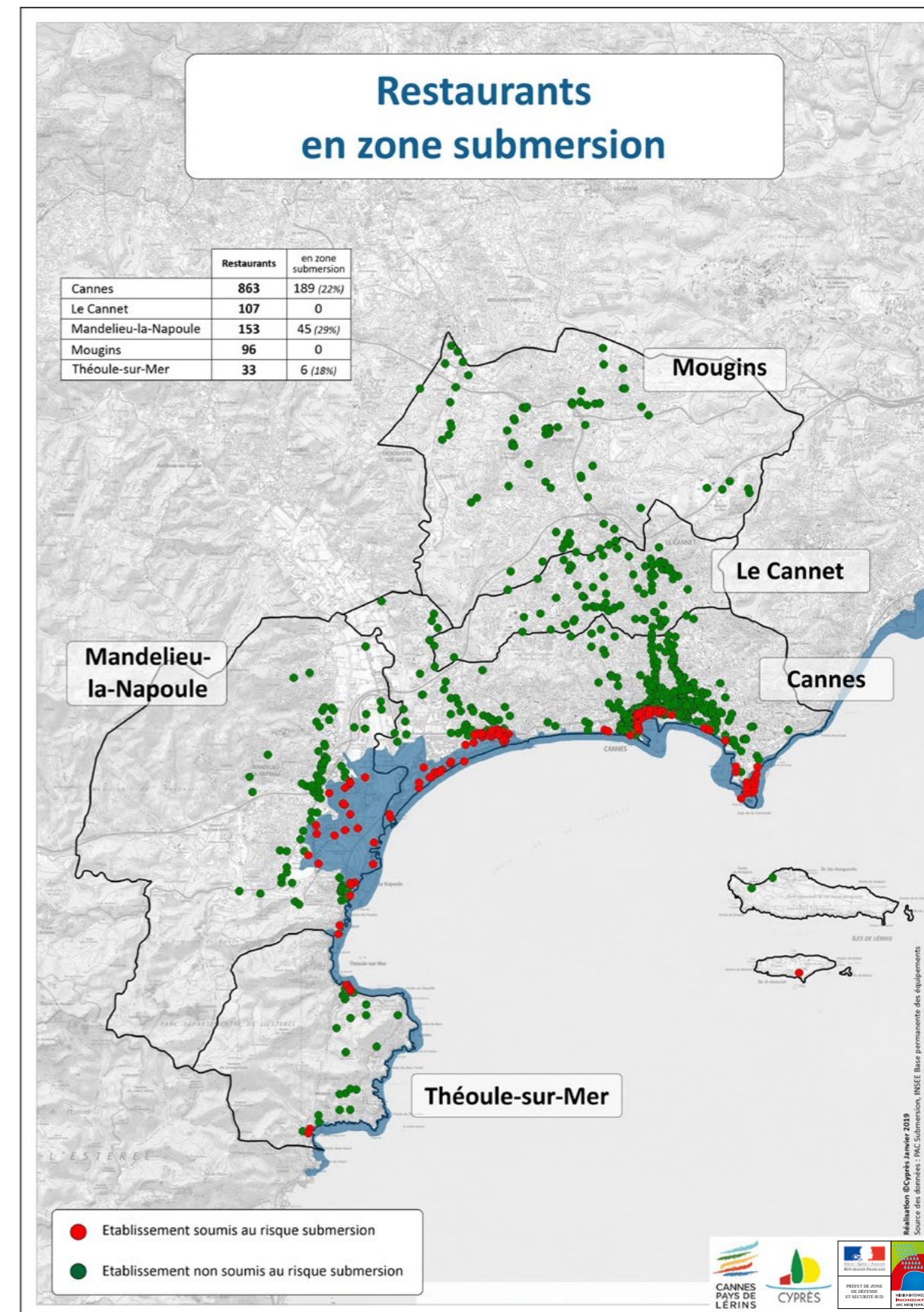
Seules les communes littorales de Théoule-sur-Mer, Mandelieu-la-Napoule et Cannes sont concernées par le risque submersion marine.

100% des sites recensés sur Théoule-sur-Mer sont soumis au risque submersion marine, 75% des sites recensés sur Mandelieu-la-Napoule, 14% des sites recensés sur Cannes.



Une action spécifique de sensibilisation des restaurateurs est à définir.

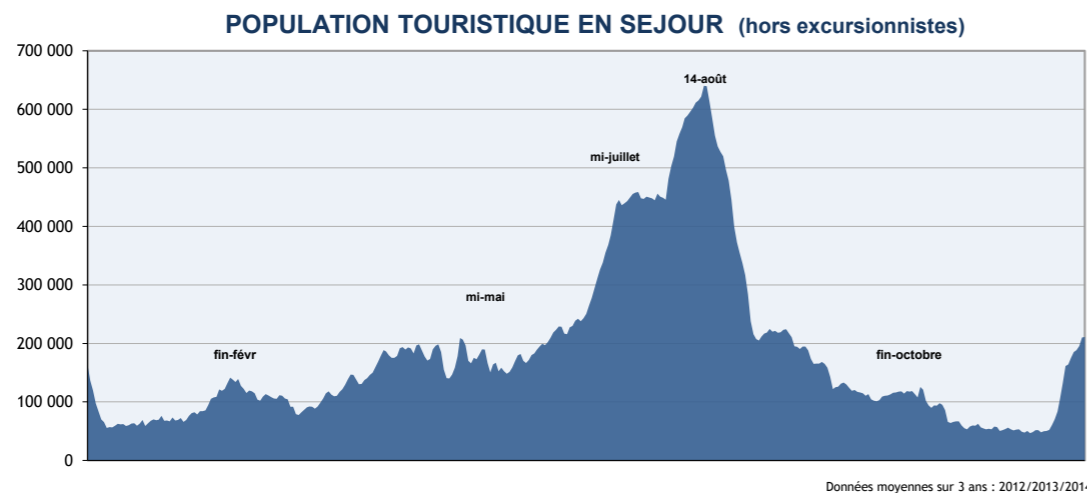
59% des restaurants recensés sur le territoire de la CACPL sont soumis au risque inondation, 69% des restaurants recensés sur Mandelieu-la-Napoule et Cannes, 36% sur Théoule-sur-Mer, 15% sur Le Cannet et 13% sur Mougins.



Seules les communes littorales de Théoule-sur-Mer, Mandelieu-la-Napoule et Cannes sont concernées par le risque submersion marine. 29% des restaurants recensés sur Mandelieu-la-Napoule sont soumis au risque submersion marine, 22% sur Cannes et 18% sur Théoule-sur-Mer.

## FRÉQUENTATION TOURISTIQUE

### POPULATION TOURISTIQUE



Population touristique des Alpes-Maritimes et Principauté de Monaco (source : Touriscope) sur une année

« La notion de population touristique diffère de celle de la fréquentation qui totalise les séjours et les nuitées effectuées au cours d'une période donnée. La population touristique équivaut au volume de visiteurs présents sur le territoire un jour donné. Sur la Côte d'Azur (Alpes-Maritimes et Principauté de Monaco), la population touristique varie, selon le jour de l'année, entre moins de 50 000 et 650 000 en séjour avec une moyenne sur une année type (années 2012-2013-2014) à 183 000 personnes.

Le niveau minimum est atteint à la mi-décembre, la période la plus « creuse ». La mi-janvier est également une période de très faible présence touristique. Celle-ci dépasse toutefois les 100 000 dès la mi-février, puis les 200 000 dès la mi-juin. Ensuite, elle augmente très rapidement pour atteindre les 300 000 début juillet [...] pour atteindre la pointe annuelle lord du week-end du 15 août. A cette date, plus de 600 000 touristes sont présents sur la Côte d'Azur [...]. Après le pic estival, la population en séjour chute de façon drastique et passe de 650 000 à 200 000 entre la mi-août et le début septembre. Le reflux se poursuit régulièrement ensuite, jusqu'à la fin octobre où la Toussaint produit une petite pointe de fréquentation [...]. »

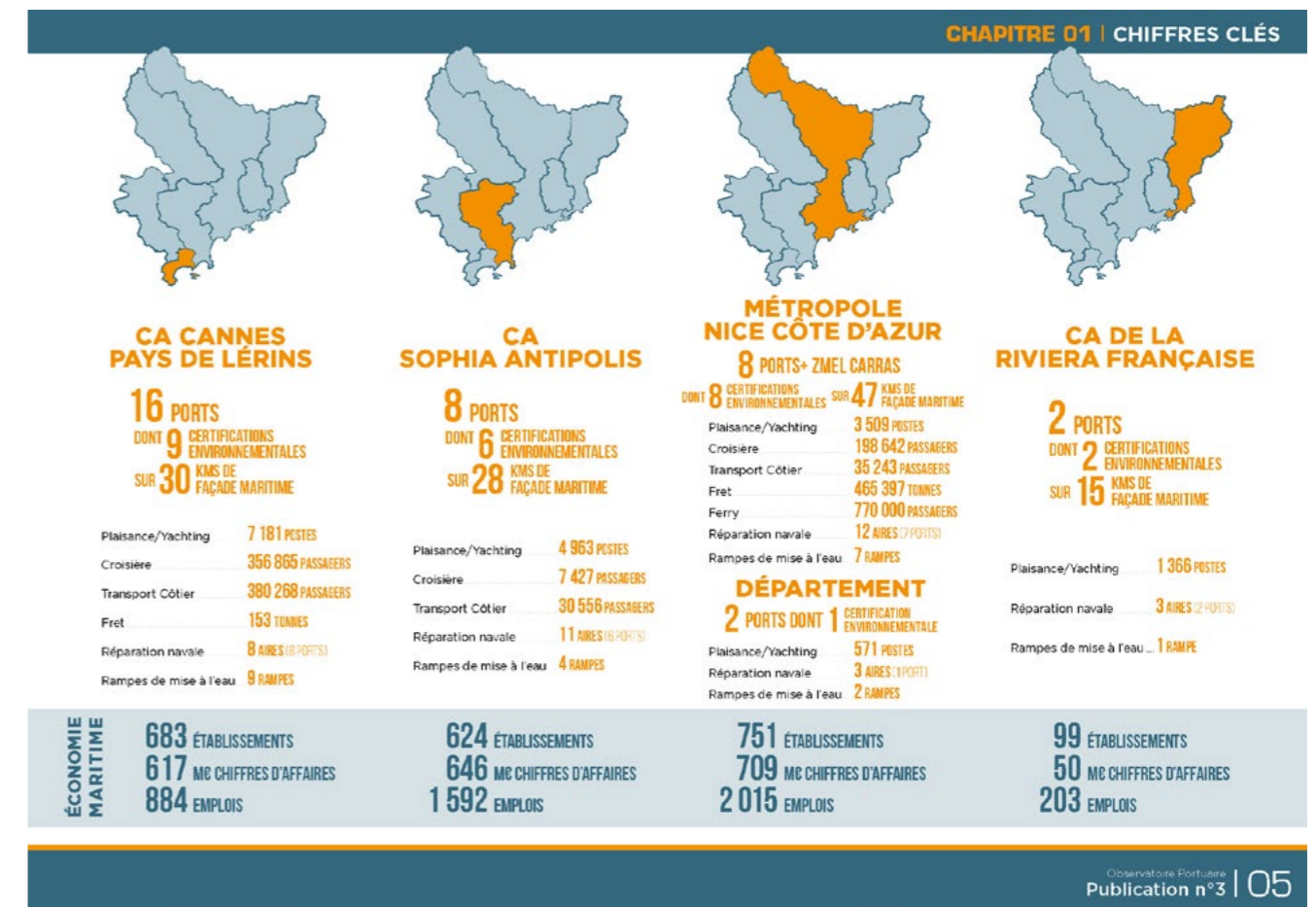
Les mois les plus susceptibles de voir se produire des phénomènes pluie-inondation, vagues-submersion et orages dans le département des Alpes-Maritimes sont les mois de septembre, octobre, novembre et décembre. Le territoire peut à ces périodes connaître une fréquentation touristique de 200 000 personnes en pointe début septembre et fin décembre, plus de 100 000 personnes en octobre et environ 50 000 entre mi-novembre et mi-décembre. Il faut cependant garder en tête que des événements catastrophiques peuvent se produire en dehors de cette période critique et notamment en été au paroxysme de la fréquentation touristique.

## TOURISME D'AFFAIRES ET DE CONGRÈS

La CACPL compte deux palais des congrès sur Cannes et Mandelieu-la-Napoule. Le Palais des Festivals et des Congrès de Cannes accueille à lui seul chaque année plus de 300 000 professionnels autour d'une cinquantaine de manifestations. Grâce à ses grands événements annuels récurrents, notamment le MIPIM, le MIPTV, le MIPCOM, le MAPIC et le Tax Free, Cannes héberge près d'un visiteur congressiste sur deux sur le territoire de la Côte d'Azur (source : CRT Côte d'Azur).

## TOURISME DE CROISIÈRE

356 865 passagers font escale sur le territoire de la CACPL dans le cadre de croisières représentant 64% des passagers sur le département des Alpes-Maritimes (source : observatoire portuaire des Alpes-Maritimes)



Chiffres clés de l'Observatoire portuaire des Alpes-Maritimes

## ACTEURS DU TERRITOIRE

Le tableau ci-dessous présente les contacts pris dans le cadre de cette étude.

Acteurs	Contacts
Organisations territoriales du tourisme	Office de tourisme des communes de la CACPL : Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer
	Comité régional du Tourisme Côte d'Azur et son Observatoire du tourisme
Services de l'Etat	Pôle risques de la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Alpes-Maritimes
	Service Interministériel de Défense et Protection Civile (SIDPC) des Alpes-Maritimes
Organisations consulaires	Chambre de commerce et d'industrie (Observatoire des ports et Pôle urbanisme et foncier)
Organisations professionnelles	Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Cannes Restaurateurs
	Union des métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) Cannes Hôteliers
Organisations syndicales	Syndicat des plagistes de Cannes
Communes	Services risques majeurs des communes de la CACPL : Cannes, Le Cannet, Mandelieu-La Napoule, Mougins, Théoule-sur-Mer
Etablissement de formation	Institut supérieur du tourisme de Sainte Marie de Chavagnes à Cannes

## IDENTIFICATION DE BONNES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS

L'identification des bonnes pratiques s'est appuyée à la fois sur une analyse internationale et locale.

La bibliographie réalisée et la rencontre d'acteurs locaux ont permis d'identifier des bonnes pratiques pour une meilleure intégration et prise en compte des risques d'inondation dans le secteur touristique. Des bonnes pratiques ont été identifiées autour de la communication sur les risques d'inondation vis-à-vis des touristes, la prévention des risques d'inondation et leur gestion par les acteurs touristiques en cas d'évènement.

### EXEMPLES INTERNATIONAUX ET NATIONAUX

#### ■ LA COMMUNICATION SUR LA GESTION DES INONDATIONS VIS-A-VIS DES POPULATIONS TOURISTIQUES

La ville d'Ottawa, au Canada, a connu d'importantes inondations en avril 2019. Des informations sur les secteurs impactés ont été communiquées aux touristes sur le site de l'office de tourisme : axes routiers inondés (informations sur les déviations mises en place), parcs et activités indisponibles.

A Venise, le phénomène d'acqua alta est un pic de marée très élevé survenant généralement entre l'automne et le printemps et générant une montée des eaux dans la ville pendant deux à trois heures. L'office de tourisme de Venise

explique sur son site internet le phénomène et les mesures d'alerte de marée prévues pour prévenir les populations sur place avec des sirènes dont les signaux sonores précèdent la montée de la marée et permettent de connaître préalablement la hauteur de marée supposée. En parallèle, des voies piétonnes surélevées mises en place le long des principaux axes piétonniers permettent de traverser les endroits où l'eau empêche le passage.

#### ■ LE PLAN DE COMMUNICATION POST-ÉVÈNEMENT DE LA VILLE AUSTRALIENNE DE KATHERINE SUITE AUX INONDATIONS DE 1998

La ville de Katherine, en Australie, a subi de lourdes inondations en janvier 1998. La ville, et notamment l'office du tourisme, a rapidement mis en place un plan de communication afin de limiter les conséquences du sinistre sur le tourisme. Ainsi, l'office de tourisme a réalisé un audit des entreprises locales du tourisme afin d'évaluer l'étendue des dégâts dans le but de pouvoir organiser sa communication sur la capacité de la ville à continuer à accueillir des touristes. En parallèle, la ville a revu sa communication en remplaçant la publicité par des messages d'information à l'attention des touristes sur la disponibilité des services qu'ils avaient réservé et lancé une campagne de communication afin de stimuler l'attractivité de la ville en utilisant l'évènement « Katherine back on track » - Katherine se remet sur les rails. Résultats : la ville a enregistré plus de touristes en 1998 qu'en 1997.

#### ■ LA GESTION POST-CATASTROPHE COORDONNÉE ENTRE LES COMITÉS RÉGIONAUX DU TOURISME, LES OFFICES DU TOURISME ET L'INDUSTRIE HOTELIÈRE DANS LES VILLES JAPONAISE D'ISHIGAKI ET OKINAWA APRÈS LE TSUNAMI DE 2011

Les événements de 2011 ont servi de catalyseur à la ville d'Ishigaki pour réexaminer les plans de gestion des catastrophes du passé et pour les améliorer face aux expériences historiques de l'île avec les tsunamis. Cette situation a amené la ville à travailler avec les hôtels pour en faire des bâtiments refuge en cas d'évacuation (environ 67% des hôtels sollicités).<sup>4</sup>

L'office du tourisme d'Okinawa a mis à disposition des hôtels des brochures multilingues sur le risque inondation pour les distribuer dans les chambres. Pour inciter les hôtels à réaliser les exercices d'évacuation, une formation a été organisée sous forme d'ateliers « évacuation des hôtels en cas de désastre ». Plus de 100 représentants du secteur hôtelier y ont participé. « L'atelier a simulé de multiples scénarios de catastrophe, comme ce qu'il fallait faire lors d'un tremblement de terre de magnitude 8,8 et d'un tsunami de 5,7 m. Les ateliers portaient sur la façon de traiter les touristes locaux et étrangers et les procédures d'évacuation. »<sup>5</sup>

#### ■ UN SYSTÈME DE CERTIFICATION DES HOTELS POUR RÉDUIRE LES RISQUES LIÉS AU CLIMAT ET AUX CATASTROPHES ET RENFORCER LA RÉSILIENCE DES DESTINATIONS TOURISTIQUES DE LA RÉGION ASIE-PACIFIQUE

Hotel Resilient a été développé en 2014 en réponse aux conclusions du Rapport d'évaluation globale de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (UNISDR) de 2013, qui a révélé que de nombreux hôtels ne disposent pas des systèmes et des processus permettant de réduire leurs risques de catastrophes ou être préparés quand ils se produisent. L'initiative vise à élaborer des normes internationalement reconnues pour les hôtels et les centres de vacances afin de les aider à réduire le degré d'exposition de leurs entreprises, ainsi que des touristes, au climat et aux risques de catastrophe. Parallèlement, ces normes aident les hôtels et les centres de villégiature à démontrer le niveau de préparation et la sécurité de leurs locaux aux clients potentiels, aux assureurs et aux financeurs.

Au regard des éléments recueillis, aucun établissement français ne serait certifié selon ce référentiel.

#### ■ LA SOLIDARITÉ ENTRE HÉBERGEURS À LOURDES LORS DES INONDATIONS DE 2012

Des centaines de pèlerins ont dû être évacués de leurs hôtels situés dans la ville basse. Ceux qui n'ont pas pu rentrer chez eux ont été accueillis au Palais des Congrès et au Palais des Sports de la ville pour être recensés et ont, ensuite, été hébergés pour la nuit dans des hôtels situés dans la ville haute.

#### ■ L'INFORMATION DES ACQUÉREURS ET LOCATAIRES D'UN BIEN IMMOBILIER SITUÉ EN ZONE COUVERTE PAR UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES, UNE OBLIGATION POUR LES LOCATIONS SAISONNIÈRES

Au titre de l'article L.125-5 du code de l'environnement, l'acquéreur ou le locataire de tout bien immobilier est informé par le vendeur ou le bailleur sur les risques visés par un Plan de Prévention des Risques susceptibles d'affecter ce bien ainsi que sur les sinistres ayant été indemnisés au titre des catastrophes naturelles. Cette obligation s'applique aussi sur les logements meublés touristiques.

Cette obligation légale est une nécessité pour développer une culture du risque qui permette au résident (permanent ou touriste) d'être acteur de sécurité civile.

#### ■ DES PRESCRIPTIONS D'INFORMATIONS, D'ALERTE ET D'ÉVACUATION PERMETTANT D'ASSURER LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS DES TERRAINS DE CAMPINGS ET DE STATIONNEMENT DE CARAVANES

La réglementation concernant les prescriptions d'informations, d'alerte et d'évacuation sur les terrains de camping est définie à l'article R.125-15 du Code de l'Environnement et à l'article L. 443-2 du code de l'urbanisme. Dans les zones soumises à un risque naturel ou technologique prévisible, l'administration compétente (pour la délivrance des actes d'urbanisme) fixe, sous forme d'un cahier de prescription et de sécurité, pour chaque terrain de camping, les prescriptions permettant d'assurer l'information, l'alerte et l'évacuation des occupants afin de permettre d'assurer la sécurité des occupants des terrains de camping. Ces prescriptions, plus larges que la seule sécurité incendie, n'existent pas pour les autres structures d'hébergement touristiques comme les hôtels, les résidences de tourisme, les villages vacances...

<sup>4</sup> David N. Nguyen, Fumihiko Imamura, Kanako Iuchi (2018). "Barriers towards hotel disaster preparedness: Case studies of post 2011 Tsunami, Japan" International Journal of Disaster Risk Reduction.

<sup>5</sup> Idib

## EXEMPLES LOCAUX

### LE RÈGLEMENT DÉPARTEMENTAL DE VIGILANCE ET D'ALERTE DE LA PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Le retour d'expérience des inondations d'octobre 2015 dans les Alpes-Maritimes a conduit le Service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) à rédiger un règlement départemental de vigilance et d'alerte qui a pour objectif de formaliser les mesures de prévention et les conduites opérationnelles à tenir en amont de la crise, en phase de vigilance et lors de la gestion de l'évènement en phase d'alerte. Ce règlement s'inscrit notamment dans l'amélioration de l'information des populations afin d'éviter les phénomènes de banalisation des mises en vigilance et confusion entre les notions de vigilance et d'alerte. Des consignes de comportement pour la population sont détaillées pour chaque phénomène météorologique par niveau de vigilance. Ce règlement doit être décliné par chaque gestionnaire de crise dans son champ de compétence.

### UNE APPLICATION GRATUITE « MYPREDICT » POUR RECEVOIR LES ALERTES EN TEMPS RÉEL



**NOUVEAU**  
La Communauté d'agglomération lance l'appli gratuite **my predict**  
Informez-vous en temps réel sur les risques d'inondations

Disponible sur App Store | DISPONIBLE SUR Google play

Cet outil, mis en place par la Communauté d'Agglomération Cannes Pays des Lérins, est une application téléchargeable gratuitement sur toutes les plateformes, accessible au grand public et consultable 24h/24h. Elle offre la possibilité d'être alerté en temps réel en cas de risque par un système de géolocalisation.

Cet outil permet en complément du suivi météorologique de s'informer des consignes émises par la Mairie ou la Préfecture.

### UN OBSERVATOIRE DU TOURISME DE LA CÔTE D'AZUR

L'Observatoire du Tourisme de la Côte d'Azur, créé en 1984 par le Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur France et le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, produit les données officielles du tourisme de la Côte d'Azur, sur le territoire des Alpes-Maritimes et Monaco. Il s'agit d'une ressource essentielle pour la connaissance du tourisme sur le territoire.

### LE DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITÉ DU CARLTON À CANNES

Dans le cadre du Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) de la Ville de Cannes, des prescriptions sont imposées sur le bâti existant en cas de travaux et notamment la réalisation par un professionnel d'un diagnostic de vulnérabilité pour les bâtiments situés en zone bleue ou rouge : établissements sensibles, établissements stratégiques, établissements recevant du public de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie, les constructions à usage d'activité de plus de 20 salariés et les immeubles collectifs avec sous-sol. Ainsi, l'hôtel Carlton à Cannes, établissement recevant du public de 1<sup>ère</sup> catégorie, a fait réaliser un diagnostic de vulnérabilité au risque inondation pour son projet de développement immobilier. Ce diagnostic comprend l'étude des écoulements dans la zone de projet, la caractérisation du site face au risque inondation par ruissellement et la définition de mesures de réduction de la vulnérabilité pour assurer la résilience du projet face au risque inondation. Sur la base de diagnostic, un plan de sauvegarde interne a été réalisé.

Ce travail est un exemple de démarche de réduction de vulnérabilité envisageable dans un hébergement touristique à valoriser auprès de l'ensemble des acteurs concernés.

## RECOMMANDATIONS

### MISE EN PLACE D'UN COMITÉ LOCAL POUR LA GESTION DES RISQUES INONDATIONS DANS LE SECTEUR DU TOURISME

Le rapport du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP) sur la gestion des risques naturels dans les destinations touristiques côtières de 2008 développe une méthodologie complète de gestion du risque pour les destinations touristiques et notamment préconise la mise en place d'un comité regroupant collectivités, représentants du secteur touristique, services de secours, assureurs, experts des risques pour définir un programme d'action visant à :

- Etape 1 : Analyser l'impact des catastrophes naturelles et identifier les zones les plus vulnérables pour dégager des priorités d'actions,
- Etape 2 : Analyser le réseau touristique et ses interdépen-

dances (capacités, limites, ressources et capacité d'adaptation en temps de crise, variabilité de la fréquentation touristique, comment la haute saison touristique interagit-elle avec la probabilité d'occurrence des risques identifiés ?...),

- Etape 3 : Développer des scénarii d'inondation,
- Etape 4 : Développer un plan de préparation sur la base des informations recueillies aux étapes précédentes.

Les étapes 1 et 2 ont été traitées dans le portrait de territoire. L'analyse peut être complétée avec des données d'impact financier des inondations déjà survenues sur le territoire pour l'activité touristique.

L'étape 3 concernant les scénarii d'inondation vise à exploiter les données de connaissance disponibles et le retour d'expérience des événements passés. Les données de référence exploitées pour le portrait de territoire sont les porter à connaissance réalisés par les services de l'Etat suite aux inondations de 2015. Pour aller plus loin dans l'analyse, il conviendrait de travailler à la définition de scénarii d'évènements de différentes occurrences pour permettre de hiérarchiser les priorités d'intervention. Il convient d'intégrer dans ce travail l'impact du changement climatique qui pourrait conduire à une augmentation de la fréquence des épisodes de pluies intenses à l'automne, en particulier dans les départements de l'arc méditerranéen et entraîner une augmentation régulière du niveau marin pouvant mener à une élévation d'une soixantaine de centimètres d'ici 2100.



<sup>6</sup> UNEP (2008). Disaster risk management for coastal tourism destinations responding to climate change, A practical guide for decision makers. UNEP (2008). Disaster risk management for coastal tourism destinations responding to climate change, A practical guide for decision makers.



## SOCLE D'UN FUTUR PLAN D' ACTIONS

Au regard du portrait de territoire « risque inondation et tourisme », il apparaît que la CACPL est un territoire à enjeux majeurs sur cette problématique. Les communes prioritaires pour la mise en œuvre d'actions sont Cannes et Mandelieu-la-Napoule.

Le socle de plan d'actions suivant est suggéré dans le cadre du PAPI complet. Si elle est jugée pertinente, chaque action pourrait faire l'objet d'une fiche action dédiée, concertée avec les partenaires pressentis.

Thématiques	Intitulé de l'action	Description de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Livrables	Indicateurs
Mise en place d'une instance de gouvernance	Mise en place d'un comité local pour la gestion des risques inondations dans le secteur du tourisme	Mise en place d'un comité regroupant collectivités, représentants du secteur touristique, services de secours, assureurs, experts des risques pour définir et conduire un programme d'action sur la prévention des inondations dans le secteur du tourisme	CACPL	Services de l'État, collectivités, représentants du secteur touristique, services de secours, organisations professionnelles, assureurs, experts des risques	/	Nombre d'actions lancées et finalisées Nombre de réunions du comité local
Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Information des populations touristiques sur les risques inondations	Mettre à disposition l'information sur le risque dans le quotidien du touriste	CACPL et communes	Services de l'État, Offices de tourisme locaux, CCI, organisations professionnelles	Fiches 8 bons comportements, fiches consignes parkings, voitures en anglais, espagnol, italien	Nombre de mises en ligne des consignes sur les sites internet des offices de tourisme Diffusion des consignes dans les gares et aéroports en cas de vigilance météorologique
		Mise à disposition de supports multilingues des consignes à suivre en cas d'inondation	CACPL et communes	Services de l'État, MIIAM, Cyprès, CCI, organisations professionnelles	Affiche réglementaire des risques	Nombre de mise à disposition et téléchargements des fiches
		Affichage réglementaire des risques dans les hébergements touristiques	CACPL et communes	Offices de tourisme locaux	/	Nombres d'actions de sensibilisation menées
		Mobilisation de personnels itinérants pour communiquer sur le risque inondation au moment des pics touristiques				
		Développer des actions dédiées pour sensibiliser les enfants en vacances (bandes dessinée, cahier de jeux, ateliers dans les hôtels, con-cours...)				
		Réaliser des animations culturelles autour du risque inondation en saison touristique				
	Réaliser un topoguide sur le risque inondation pour les touristes	CACPL	Offices de tourisme locaux	Topoguide	Nombre de publications réalisées et diffusées Résultat d'une enquête de satisfaction sur les topoguides réalisés	
	Sensibilisation des acteurs du tourisme sur le risque inondation	Organisation de réunions de sensibilisation au risque inondation à l'attention des acteurs touristiques	CACPL	Offices de tourisme, organisations professionnelles, Comité régional du tourisme Côte d'Azur	/	Nombre de réunions de sensibilisation organisées Nombre de participants
		Valoriser les acteurs du tourisme pro-actifs pour se prémunir des inondations et communiquer vis-à-vis des touristes			Label, concours	Nombre de démarches valorisées
		Réalisation d'un module de formation à l'attention des étudiants en tourisme sur la gestion des risques inondations dans le secteur du tourisme			Institut supérieur du tourisme	Module de formation
Définition de scénarii d'inondation	Réalisation d'une étude d'inondabilité du territoire permettant de définir différents scénarii d'inondation (fréquent, moyen, extrême)	CACPL	Services de l'État, Communes	Cartes d'aléas	Disponibilité des cartes	

Thématiques	Intitulé de l'action	Description de l'action	Maître d'ouvrage	Partenaires	Livrables	Indicateurs
Réduction de la vulnérabilité	Promouvoir et accompagner les démarches de réduction structurelles de la vulnérabilité des structures touristiques	Accompagnement à la réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité	CACPL	Services de l'État, communes, CCI, organisations professionnelles	/	Nombre de réunions tenues sur la thématique
		Suivi de l'obligation de réalisation de diagnostics de réduction de la vulnérabilité pour les hébergements touristiques étant des établissements recevant du public (ERP) de 1ère, 2ème et 3ème catégorie				Nombre de participants
		Valorisation des démarches de réduction de la vulnérabilités mises en place par les acteurs touristiques				Nombre de diagnostics réalisés
Alerte et gestion de crise	Déclinaison du règlement départemental de vigilance et d'alerte auprès des acteurs touristiques	Accompagnement des acteurs touristiques pour la déclinaison du règlement départemental de vigilance et d'alerte	CACPL	Services de l'État, MIIAM, Cyprès, CCI, organisations professionnelles	/	Nombre de structures accompagnées
	Préparation des acteurs touristiques	Réalisation des plans d'urgence interne des lieux d'accueil en masse des touristes (gares, aéroports)	CACPL	Gares, aéroports	/	Nombre de réunions tenues
		Accompagnement dans la mise en place des Plans d'Organisation et de Mise en Sécurité des Entreprises (POMSE) pour les acteurs touristiques	CACPL	MIIAM, Cyprès	Modèle de POMSE	Nombre de déclinaisons réalisées
	Optimisation des plans communaux de sauvegarde sur l'alerte des populations touristiques	Organiser la solidarité inter-structures pour permettre de maintenir un accueil des touristes	A définir	Organisations professionnelles	Charte, convention ?	Nombre de POMSE réalisés
		Analyse des plans communaux de sauvegarde, recherche de bonnes pratiques et formulation de recommandations pour une meilleure prise en compte des populations touristiques dans le PCS	CACPL et communes	Services de l'État, MIIAM, Cyprès	/	Nombre de réunions tenues sur la thématique
	Réalisation d'un exercice de gestion de crise	Réalisation d'un exercice de crise inondation impliquant un acteur du tourisme volontaire et des touristes	CACPL et communes			Nombre de structures accompagnées
	Anticiper la gestion du post-événement	Veiller à la capitalisation et au partage des données sur l'impact des inondations sur les activités touristiques	CACPL	Services de l'État, CCI, organisations professionnelles	/	Nombre de PCS mis à jour
Favoriser le partage du retour d'expérience d'acteurs touristiques ayant subi des inondations (Alpes-Maritimes, Aude, Hautes-Pyrénées)		Nombre d'exercices réalisés				
						Nombre de REX réalisés
						Nombre de réunions tenues sur la thématique



## BIBLIOGRAPHIE

- AlBattat A. R., & Mat Som A. P. (2013), *Emergency Preparedness for Disasters and Crises in the Hotel Industry*, SAGE Open.
- Bill Faulkner, Svetlana Vikulov (2001), *Katherine, washed out one day, back on track the next: a post-mortem of a tourism disaster*, *Tourism Management*, Vol. 22, Issue 4, p. 331-344.
- CCI Nice Côte d'Azur, Observatoire portuaire des Alpes-Maritimes (2017), *Nouvel atlas des ports des Alpes-Maritimes 2017*
- Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur (2018), Chiffres clés
- Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur, Touriscope (2018), Les croisières
- Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur, Touriscope (2018), Fréquentation touristique
- Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur, Touriscope (2018), Population touristique
- Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur, Touriscope (2018), Les ports et la plaisance
- Comité Régional du Tourisme Côte d'Azur, Touriscope (2018), Tourisme d'affaires
- David N. Nguyen, Fumihiko Imamura, Kanako Luchi (2017), *Public-private collaboration for disaster risk management: A case study of hotels in Matsushima, Japan*, *Tourism Management*, vol. 61, p. 129-140
- David N. Nguyen, Fumihiko Imamura, Kanako Luchi (2018), *Barriers towards hotel disaster preparedness : Case studies of post 2011 Tsunami, Japan*, *International Journal of Disaster Risk Reduction*.
- Deanne K. Bird, Gudrun Gisladottir, Dale Dominey-Howes (2009), *Volcanic risk and tourism in southern Iceland: Implications for hazard, risk and emergency response education and training*, *Journal of Volcanology and Geothermal Research*
- Direction Générale des Entreprises (2018), Atlas du tourisme en France
- Direction Générale des Entreprises (2017), Mémento du tourisme
- Figaro, Le Scan Eco, *Pourquoi le tourisme résiste aux attentats et aux catastrophes naturelles*, 14 août 2018
- INSEE (2018), *L'économie du tourisme en Provence-Alpes-Côte d'Azur*, Dossier n°8
- Libération, *Caribe wave, En cas de tsunami, «la présence de touristes change tout»*, 21 mars 2017
- Ministère de l'environnement (Mars 2017), *La fonction touristique des territoires : facteur de pression ou de préservation de l'environnement ?*
- Nancy A. Brown, Jane E. Rovinsa, Shirley Feldmann-Jensen, Caroline Orchiston, David Johnstond (2017), *Exploring disaster resilience within the hotel sector: A systematic review of literature*. *International Journal of Disaster Risk Reduction*, vol. 22, p. 362-370
- OCDE (2018), *Mieux prévenir les inondations de la Seine en île de France*, Éditions OCDE
- OCDE (2018) *Tendances et politiques du tourisme de l'OCDE 2018*
- Stéphanie Chrétien (2004), *Tourisme, risque et investissement : Perspectives sur l'hôtellerie*, Téoros (23-1)
- Susanne Becken, Kennet F.D. Hughey (2013), *Linking tourism into emergency management structures to enhance disaster risk reduction*, *Tourism Management*, vol. 36, p. 77-85
- UNEP (2008), *Disaster risk management for coastal tourism destinations responding to climate change, A practical guide for decision makers*
- UNISDR (2015), *Developing strategies to strengthen the resilience of hotels to disasters, A scoping study to guide the development of the hotel resilient initiative*



**Date de publication : octobre 2019**

**Rédacteurs :**

- Caroline Hervé et Michel Sacher, CYPRES
- Ghislaine Verrhiest-Leblanc, MIIAM-DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
- Victor Vaudoit, stagiaire, MIIAM-DREAL Provence Alpes Côte d'Azur
- Elodie Zavattero, CACPL
- Béлина Neubert et Fabrice Molinier - DDTM Alpes-Maritimes

**Remerciements :**

Chambre de Commerce et d'Industrie Nice Côte d'Azur, Comité régional du Tourisme Côte d'Azur, Direction départementale des territoires et de la mer des Alpes-Maritimes, Direction départementale des territoires et de la mer de l'Aude, Institut Supérieur du Tourisme Sainte Marie de Chavagnes, Mairie de Cannes, Office de Tourisme et des Congrès de Mandelieu-La Napoule, Office de Tourisme de Mougins, Office de Tourisme de Théoule-sur-Mer, Pays de Lourdes et des Vallées des Gaves, Syndicat des plagistes de Cannes.

**Conception graphique et mise en page :** Valérie Scotto Di Cesare - [www.vsdcom.fr](http://www.vsdcom.fr)